

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 24 novembre 2006  
(convocation du 13 novembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Novembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. GELLE Thierry (à cpter de 11 h 45)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. GRANET Michel à M. COUTURIER J. Louis (à cpter de 11 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 10)
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	Mme JORDA-DEDIEU à Mme FAYET Véronique (jusqu'à 10 h 10)
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à compter de 10 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvére (jusqu'à 10 h 10)
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel (à cpter de 12 h 00)
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. DAVID Jean-Louis à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. FAVROUL J. Pierre à M. MARTIN Hugues (jusqu'à 12 h 00)	M. QUANCARD Joël à M. DUPRAT Christophe
M. FAVROUL J. Pierre à M. MANGON Jacques (à cpter de 12 h 00)	M. REBIERE André à M. CASTEX Régis
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas	M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude	Mme VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean	

## **ABSENT :**

M. CORDOBA Aimé

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BRUGES - Ausone et Terrefort - Etudes préalables d'urbanisme - Marché Public  
sur Procédure Adaptée (MAPA) - Choix du bureau d'études - Décision -  
Autorisation -**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de BRUGES a demandé à la Communauté Urbaine de Bordeaux de réaliser deux études préalables d'aménagement sur les secteurs d'Ausone et de Terrefort.

Celles-ci sont inscrites dans le programme communautaire des études urbaines arrêté par le Bureau le 4 mai 2006.

Il vous est proposé de confier ces deux études par un Marché Public sur Procédure Adaptée (MAPA) à une seule et même équipe.

### **Le contexte et les enjeux**

#### **Ausone**

- Ce secteur se situe à l'est de la commune de BRUGES entre le quartier du Tasta et la voie ferrée du Verdon, à hauteur de l'embranchement entre les lignes ferroviaires de ceinture et de St-Louis-Ravesies.

Le périmètre d'étude figure sur un plan annexé.

- Le lancement de cette étude est motivée en premier lieu par la libération prochaine à des opérateurs immobiliers privés d'une vaste emprise d'un seul tenant, jouxtant la voie ferrée, de 23 hectares.

Sur ce terrain la commune souhaite voir réaliser en périphérie des programmes résidentiels et en son centre un parc urbain ouvert au public.

Son classement au PLU en 2 AUm implique une procédure de modification pour une ouverture à l'urbanisation.

- En second lieu, il est apparu souhaitable d'élargir la réflexion à plusieurs terrains environnants pour diverses raisons complémentaires :

- ♦ existence d'un projet de voie T 5085 de 14 m d'emprise reliant la ZAC des Vergers du Tasta au centre ville de BRUGES,
- ♦ l'hypothèse d'équipements publics directement liés à la voie ferrée en lien avec les évolutions prochaines de l'étude STOAB (Système de Transport de l'Ouest de l'Agglomération Bordelaise),

- ♦ la présence de plusieurs friches, terrains sous utilisés ou peu qualifiants sur lesquels des projets conformes au PLH communautaire pourraient être suscités.

### **Terrefort**

- Petite zone d'activités économiques située à l'entrée de la commune de BRUGES, au sud de la sortie n°6 de la rocade, dite de Campilleau.

Le périmètre d'étude figure sur un plan annexé.

Sur ce site, se trouve la 7<sup>ème</sup> Circonscription Voirie et Proximité de la CUB dont le déplacement est programmé prochainement de l'autre côté de la rocade.

La commune souhaite profiter de ce départ pour réfléchir au devenir de cette zone d'entreprises et mieux structurer et améliorer l'image de son entrée de ville.

Dans ce contexte, il conviendra également d'entamer la réflexion sur un possible pôle intermodal, en lien avec la voie ferrée du Médoc, envisagé dans le PDU communautaire.

### **Nature de la prestation**

Pour chacun des 2 sites, Ausone et Terrefort, l'étude se déroulera en deux phases décrites dans le projet de lettre de commande.

#### **Phase 1 – Diagnostic et définition des enjeux et objectifs**

Cette phase se traduira par la réalisation d'un plan de synthèse des enjeux au 1/5000<sup>ème</sup> identifiant dans l'espace les opportunités et les qualités sur lesquelles fonder un projet de secteur ainsi que les contraintes à lever.

#### **Phase 2 – Propositions et stratégie arrêtée**

Au moins deux scénarios d'évolution du secteur au 1/5000<sup>ème</sup> seront mis au point et évalués financièrement (estimations sommaires).

A partir des choix retenus par le comité de pilotage, associant CUB et Commune, l'équipe mettra au point un plan de référence (échelle 1/5000<sup>ème</sup>) accompagné d'un carnet de recommandations urbaines, paysagères et techniques et d'un plan de stratégie de valorisation.

### **Le marché d'étude**

En raison des enjeux complexes et du type de travail attendu, il était demandé aux équipes candidates pour ces deux études, de disposer à la fois de compétences en urbanisme et paysage et de compétences en VRD et conception d'espaces publics.

Sur ces bases, une publicité pour appel à candidature a été publiée au BOAMP. Onze dossiers ont été retirés et six offres remises.

A l'issue de l'analyse des offres effectuée en concertation entre la CUB et la commune de BRUGES, il apparaît que l'offre présentée par le groupement BAGGIO-PIECHAUD soit la mieux disante au regard des critères pré-établis :

1. Mémoire méthodologique : perception de la problématique et pertinence de la démarche proposée
2. Composition de l'équipe d'études et références similaires
3. Prix des prestations.

Le montant de la proposition BAGGIO-PIECHAUD s'élève à 54 750 € HT, 65 481 € TTC et sera imputé sur le chapitre 20 – compte 2031 – fonction 8241 – CRB D600 – programme HDA.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **DECIDER** de confier par Marché Public sur Procédure Adaptée, cette mission au groupement BAGGIO-PIECHAUD,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes les pièces y afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 novembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
13 DÉCEMBRE 2006**

M. SERGE LAMAISON

